



COMITE SYNDICAL

Réunion du 02 octobre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-cinq**, le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2025-48-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2025-49-CS	Arrêt du PV du CS du 10 juillet 2025	Arrête
2025-50-CS	Compte-rendu des décisions prises du Président	Prend acte
2025-51-CS	Recours à l'emprunt	Adopte à l'unanimité
2025-52-CS	Budget primitif 2025 - Décision modificative n°1	Adopte à l'unanimité
2025-53-CS	Accroissement temporaire - Agent valoriste et agent de dotation pré-collecte	Adopte à l'unanimité
2025-54-CS	MAPA Contrats d'assurances – Avenants Lots 2 et 4	Approuve à l'unanimité
2025-55-CS	Modification du règlement intérieur de collecte	Adopte à l'unanimité
2025-56-CS	Modification de prix sur la grille tarifaire 2025 pour les professionnels	Valide à l'unanimité
2025-57-CS	Modification du règlement intérieur ressourcerie végétale	Adopte à l'unanimité

2025-58-CS	Renouvellement convention papiers des professionnels 2026-2030	Approuve à l'unanimité
------------	---	------------------------



Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane GUILLON

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07/10/2025.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 02 OCTOBRE 2025

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 07 octobre 2025.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 07 octobre 2025.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 13	en session ordinaire,
Pouvoirs : 1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-48-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance M. Romain DIEUMEGARD.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-49-CS	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2025
----------------------	---

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 10 juillet 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Etaient présents : Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-50-CS COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses entre le 1^{er} juillet et le 26 septembre 2025, détaillés dans le tableau en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD

Le Président,
Stéphane GUILLON

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/07/2025 AU 25/09/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TIERS	OBJET	Montant TTC	Date
BRIC BROC	DEUX SPECTACLES LES RECYCLEURS DE SON - PLDA	2 064.40	10/07/2025
FAUN	DS-060-AG - CHANGEMENT CELLULE BAC 4 ROUE/PARAMETRAGE	943.86	17/07/2025
TVI	DS-056-AG - REPARATION	6 245.36	24/07/2025
SIMPLICITI	1 BOITIER GEOLOC 4G POUR LE CAMION GRUE AVEC ABONNEMENT	748.80	28/07/2025
GARAGE SDPL	DS-056-AG - REVISION	740.00	05/08/2025
GARAGE SDPL	DS-060-AG - REVISION	1 385.41	05/08/2025
AUBERT SILIGOM	EF-869-WF - REPARATION PNEUS	2 382.21	13/08/2025
SOFAREB	CITERNE SOUPLE INCENDIE 120M3 RV FLC	4 248.00	04/09/2025
TDG	REPARATION PORTE SECTIONNELLE DIE FLC ZONE EMMAUS	767.26	04/09/2025
TURPEAU FORMATION	FORMATION GRUTIER AGENT CROIZE DAVID	595.00	04/09/2025
SEMAT	EL-964-GB - REPARATION	1 535.29	15/09/2025
AUBERT SILIGOM	GR-796-WH - REPARATION ROUES	2 253.65	15/09/2025
AUBERT SILIGOM	GG-177-RT - REPARATION ROUES	1 684.53	15/09/2025
GAP PUBLICITE	SIGNALETIQUE RV BENET	1 699.08	22/09/2025
Total de la sélection		27 292.85	

SECTION D'INVESTISSEMENT

ASTECH	ABRIS-BACS BIODECHETS	26 784.00	21/07/2025
BOBINEAU	TERRASSEMENT TOTEM RECYCLE	1 587.60	23/07/2025
DELTA SECURITY	MODERNISATION DE VOTRE CENTRALE D ALARME AVEC SECOURS 4G	5 557.43	28/07/2025
COLLECTAL	BACS 660 OMR ET BACS 180 - 240 ET 660 EMB	24 291.94	04/09/2025
FAUN	TELECOMMANDE MICROBENNE C	1 680.00	09/09/2025
BRODEAU	TERRASSEMENT RV BENET	8 916.00	15/09/2025
Total de la sélection		58 220.97	

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-51-CS RECOURS A L'EMPRUNT

Vu les articles L.2336-3, L.1612-4, L.2321-2, L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Monsieur le Président informe les élus que pour financer l'acquisition d'une micro-benne ainsi que d'un véhicule polybenne avec bras de levage et grue de chargement, il est nécessaire de recourir à l'emprunt d'un montant total de 397 000 € sur une durée de 5 ans.

Plusieurs offres ont été reçues et après analyse, le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole Atlantique Vendée et après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de :

Article 1er : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 397 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 5 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements pour renouveler la flotte de véhicules

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur dans les 4 mois à compter de la date d'édition du contrat de prêt, déblocage possible par tranche sans contrainte de montant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2.92 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

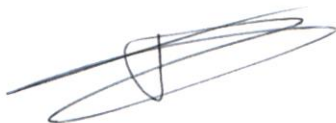
Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle
Frais de dossier : 400 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-52-CS BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur le rapport et la proposition de M. le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2025-20-CS du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget du Syndicat,

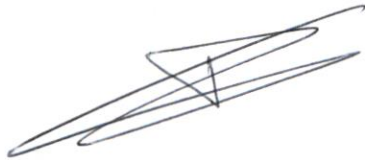
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 – compte 62878– Remboursement des frais à des tiers	+ 17 000 €	Chapitre 78 – Compte 7815 – Reprises provisions pour risques	+ 17 000 €
TOTAL	+ 17 000 €	TOTAL	+ 17 000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-53-CS	CREATION D'EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE – AGENT VALORISTE ET AGENT DE DOTATION D'EQUIPEMENT DE PRE-COLLECTE
----------------------	---

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313.1 et L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour un agent valoriste et un agent de dotations d'équipements de pré-collecte,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

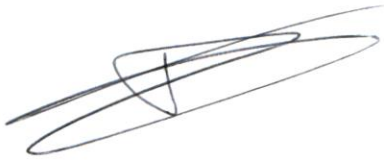
- **CREE** deux emplois pour accroissement temporaire d'activité aux conditions présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Libellés	Agent valoriste	Agent dotations
Date début	08.10.2025	15.10.2025
Motif recours	article L332-23, 1° du code général de la fonction publique	
Durée du contrat	12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs	
Temps de travail	35 heures	35 heures
Niveau recrutement	catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques	
Niveau de rémunération	366	366
Régime indemnitaire	Applicable	Applicable

- **AUTORISE** M le Président à signer le ou les contrat(s) de recrutement correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-54-CS MAPA CONTRATS D'ASSURANCES – AVENANTS LOTS 2 ET 4

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le MAPA des contrats d'assurances pour le Sycodem lancé en 2021,

Vu la délibération n°2021-44-CS portant attribution des marchés d'assurances pour les lots n°2 - Responsabilité civile et 4 – Protection fonctionnelle avec effet au 01/01/2022,

Considérant l'intérêt de procéder à la prolongation d'une année sur les lots 2 et 4 afin de lancer une consultation globale des contrats d'assurance en 2026,

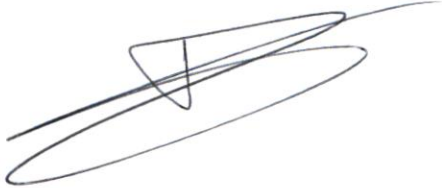
Le **Comité syndical**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 13	en session ordinaire,
Pouvoirs : 1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-55-CS MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE COLLECTE

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son titre IV relatif aux déchets,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L.2224-13 et suivants,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code Civil, notamment l'article 1383 et les articles 1915 à 1954,
Vu le Code Pénal, et notamment les articles R.610-1 à R.610-5 ainsi que les articles R.632-1 et R.635-8,
Vu les articles 22-1 à 22-3 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995 et par la loi du 31 décembre 1997,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental de la Vendée, approuvé par arrêtés préfectoraux des 5 février 1980 et 23 février 1996,
Vu la recommandation R437 de la CNAMTS relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés,
Vu le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, arrêté par délibération n°V-E-1 du 22 septembre 2006,
Vu la circulaire du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets des ménages,
Vu la circulaire du 28 avril 1998 concernant la mise en œuvre et l'évolution des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu les statuts du SYCODEM du 10 septembre 2009 précisant la compétence du syndicat en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés,
Vu le plan d'action 2014-2020 adopté en Comité Syndical le 25 mars 2015,
Vu la délibération du 9 juillet 2015 instaurant la redevance incitative à compter du 1er janvier 2018,
Vu le procès-verbal de la Commission technique « prévention des déchets » du SYCODEM en date du 11 septembre 2025,

Considérant la nécessité de clarifier l'organisation des rattrapages et des collectes exceptionnelles,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement de collecte :

Article 4.2.4 – Rattrapages et collectes exceptionnelles

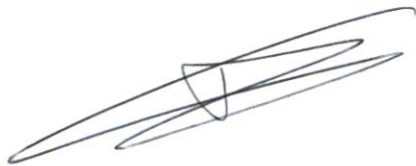
- Est considéré comme « rattrapage » le cas d'un bac non collecté en raison du non-passage du véhicule de collecte (vérifié via le suivi du circuit). Dans cette situation, un *ordre de service* « *Rattrapage* » est émis et le bac est collecté dans les plus brefs délais par l'équipage affecté au circuit le plus proche.
- Par ailleurs, certaines circonstances particulières (bac dissimulé par un véhicule, etc.) peuvent entraîner un défaut de collecte. Afin de garantir un service de qualité, un *ordre de service* « *Collecte exceptionnelle* » peut être établi. Le bac est alors collecté dans un délai maximal d'une semaine par un agent intervenant à proximité.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical** :

- **ADOpte** les modifications apportées au règlement intérieur de collecte.

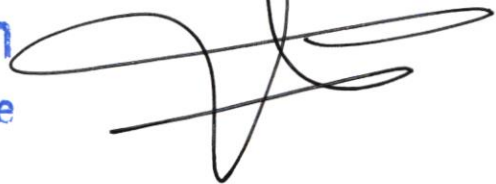
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 13	en session ordinaire,
Pouvoirs : 1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-56-CS	MODIFICATION DE PRIX SUR LA GRILLE TARIFAIRE 2025 POUR LES PROFESSIONNELS
----------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-76,
Vu les Statuts du Sycodem,

Vu la délibération n°2015-CS-35 instaurant la redevance incitative,
Vu les délibérations n°2024-66-CS et 2024-72-CS fixant la grille tarifaire 2025,

Il est proposé de modifier la ligne DDS comme suit.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

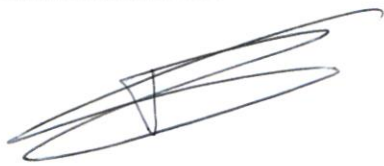
- **Valide** les tarifs complémentaires de la grille tarifaire 2025 de la redevance incitative tels que présentés ci-dessous.

REDEVANCE POUR DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE PAR LES PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS, ET
TOUTES PERSONNES ENTRANT AVEC UN VÉHICULE/REMORQUE ÉQUIPÉ(E) D'UN SYSTÈME DE
BENNAGE

Flux déposé	coût en €/m ³
Tout venant	90 €
Plastiques rigides	0 €
Plastiques souples	13 €
Bois	0 €
Déchets verts	16 €
Terre	36 €
Gravats	36 €
Polystyrène	10 €
Plaques de plâtre	0 €
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) <i>soit en €/litre</i>	420 € <i>Soit 0.42 €/litre</i>
Huiles	0 €
Cartons Bruns	5 €
Métaux	0 €
Verre	0 €
Papier	0 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 13	en session ordinaire,
Pouvoirs : 1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-57-CS	MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES RESSOURCERIES VEGETALES
----------------------	---

Vu les Statuts du Sycodem,

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020, et notamment ses objectifs autour de l'économie circulaire,

Vu le règlement intérieur des ressourceries végétales adopté en mai 2023 (n°2023-29-CS) et modifiée en décembre 2024 (n°2024-79-CS),

Considérant que les végétaux et la matière organique en générale sont destinés à être valorisés localement ; et peuvent enrichir les espaces naturels des usagers,

Il est apporté les modifications suivantes au règlement intérieur précité :

Article 1.2 : Objet et champ d'application

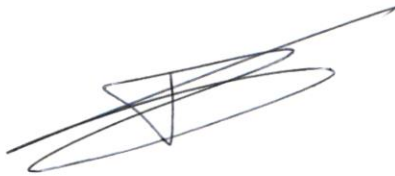
Le présent règlement intérieur a pour objet de définir l'ensemble des règles d'utilisation des ressourceries végétales du Sycodem Sud Vendée sur l'ensemble de son territoire.

[...]

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
Adopte le règlement intérieur des Ressourceries Végétales dans sa version 3.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



**Sycodem
Sud Vendée**

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 02 octobre à dix-sept heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 13	en session ordinaire,
Pouvoirs : 1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 26 septembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Roger BERNARD, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Laurent DUPAS, Daniel RIDEAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain DIEUMEGARD.

N° 2025-58-CS	RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR LA COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU DES PROFESIONNELS, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS 2026-2030
----------------------	--

Vu les Statuts du Sycodem,

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020, notamment sur l'évolution des pratiques dans le sens de la réduction des déchets et de leur revalorisation,

Considérant les enjeux de ce dispositif de collecte (meilleure captation des papiers, meilleure qualité des papiers (moins sales donc mieux recyclés), diminution des coûts de collecte et de traitement, outil de maîtrise de la facture "déchets" dans le cadre de la redevance incitative...),

M. le Président indique que les conventions « gestion des papiers de bureau dans les espaces de travail » signées avec les entreprises, collectivités et associations arrivent à leur terme le 31 décembre 2025.

Une nouvelle convention a été rédigée sur la base de la précédente. Elle sera conclue pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 (projet joint en annexe).

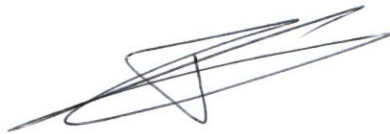
Sur proposition de M. le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à la gestion des papiers dans les espaces de travail telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention susmentionnée établie pour chaque professionnel adhérent à cette collecte en porte à porte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 02 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Romain DIEUMEGARD



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

